

Séance du 7 avril 2016

L'an deux mille seize, le sept avril, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au Gault-Saint-Denis, sous la présidence de Monsieur Joël BILLARD, Président.

Etaiet présents : Mr Bernard MERCUZOT -ALLUYES-, Mr Pierre BENOIT Alluyes, Mr Joël BILLARD -BONNEVAL-, , Mr Jean-Michel LAMY -BONNEVAL-, Mme Danielle BORDES -BONNEVAL-, Mr Pascal LHOSTE -BONNEVAL-, Mme Dominique FRICHOT -BONNEVAL-, Mme Sylvie GOUSSARD Bonneval, Mr Michel BOISARD -BONNEVAL-, Bonneval, Mme Marie-Christine NORMAND, Bonneval Mme Brigitte DUFER -BONNEVAL-, , Mme Corinne RIVERAIN -BONNEVAL-, Mr Alain MAGNE -BONNEVAL-, Mr Denis LECOIN Bouville, Mr Jack DAZARD -BULLAINVILLE-, Mr Patrick CHARPENTIER -DANCY-, Mr Guy BEAUREPERE -DANGEAU-, Mr David LECOMTE -DANGEAU-, Mr Bernard GOUIN -FLACEY-, Mme Valérie ARNOULT Le Gault St Denis Mr Jean-Luc FOUCHER -LE GAULT ST DENIS-, Serge LE BALC'H Meslay le Vidame, Mr Bruno LHOSTE -MONTBOISSIER-, Mr Michel LIE -MONTHARVILLE-, Mr Alain ROULLEE -MORIERS-, Mr Denis GOUSSU Neuvy en Dunois, Mr Jacques FOUQUE -PRE ST EVROULT-, Mr Jean-Louis HY -PRE ST MARTIN-, Mme Nicole HUBERT-DIGER -ST MAUR/LE LOIR-, Mr Jean-Marc VANNEAU -SANCHEVILLE-, Mr Fernando TEIXEIRA -SANCHEVILLE-, Mr Daniel BERTHOMME Saumeray, Mr Michel GIRARD -TRIZAY LES BONNEVAL-, Mr Dominique IMBAULT -VILLIERS ST ORIEN-, Mme Claudine LALLEE Vitray en Beauce

Absents : Mme Evelyne RAPP-LEROY -BONNEVAL donne pouvoir à Mr Jean-Michel LAMY, Mr Pascal LHOSTE -BONNEVAL donne pouvoir à Mr Joël BILLARD, Mr Jean-Philippe GIRAUD pouvoir à Mme Nicole HUBERT-DIGER Mr ERIC JUBERT Bonneval pouvoir à Mme Danielle BORDES, Mme Suzie PETIT pouvoir à Mme Sylvie GOUSSARD, Mr Philippe VILLEDIEU,

Secrétaire de séance : Mme Valérie ARNOULT

VOTE DES TAUX DE FISCALITE

Le Conseil Communautaire vote par 35 voix pour et 4 contre (Mme RIVERAIN, MM. ROULLEE, MAGNE et LIE) les taux 2016 comme suit :

➤ Taxe d'habitation	10,25 %
➤ Taxe foncier bâti	2,00 %
➤ Taxe foncier non bâti	1.34 %

Ce qui représente un produit fiscal supplémentaire de 113 310 €.

Madame RIVERAIN invoque les charges supplémentaires pour les familles.

Monsieur LIE rappelle la suggestion de Monsieur ROUSSELET de supprimer les fonds de concours aux communes.

Monsieur ROULLEE rappelle que d'autres ressources pourraient être encaissées.

VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Le Conseil Communautaire vote, à l'unanimité, les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les deux syndicats concernés comme indiqué dans le tableau suivant :

Zones de perception	Bases prévisionnelles €	Produit attendu €	TAUX %
<u>SICTOM DE CHATEAUDUN</u>			
BULLAINVILLE	66 933	13 676	20,432 %
DANCY	130 695	26 644	20.386 %
FLACEY	134 115	25 762	19.209 %
SAINTE MAUR SUR LE LOIR	297 890	49 493	16.615%
VILLIERS SAINT ORIEN	127 549	19 672	15.423 %

<u>SICTOM BROU-BONNEVAL-ILLIERS</u>			
ALLUYES	443 626	58 736	13,24 %
BONNEVAL (taux plein)	1 418 309	234 730	16,55 %
BONNEVAL (taux réduit)	2 449 705	324 341	13,24 %
BOUVILLE	295 073	39 068	13,24 %
DANGEAU	594 459	78 706	13,24 %
LE GAULT ST DENIS	405 376	53 672	13,24 %
MESLAY LE VIDAME	340 866	45 131	13,24 %
MONTBOISSIER	210 208	27 832	13,24 %
MONTHARVILLE	67 847	8 923	13,24 %
MORIERS	149 137	19 746	13,24 %
NEUVY EN DUNOIS	216 789	28 703	13,24 %
PRE ST EVROULT	210 238	27 836	13,24 %
PRE ST MARTIN	121 253	16 054	13,24 %
SANCHEVILLE	483 683	64 040	13,24 %
SAUMERAY	274 682	36 368	13,24 %
TRIZAY LES BONNEVAL	190 448	25 215	13,24 %
VITRAY EN BEAUCE	170 428	25 565	13,24 %

BUDGETS PRIMITIFS 2016

Le Président présente les différents budgets.

Budget 400 - Communauté de communes

Il s'équilibre en recette et dépenses comme suit :

- fonctionnement : 7 005 045,37 €
- investissement : 444 123,47 €

Budget 401 - Activités économiques

Il s'équilibre en recette et dépenses comme suit :

- fonctionnement : 273 956,70 €
- investissement : 645 565,05 €

Budget 402 - Régie de Transport

Il s'équilibre en recette et dépenses comme suit :

- fonctionnement : 307 282,00 €
- investissement : 121 974,63 €

Budget 403 - Service Eau

Il s'équilibre en recette et dépenses comme suit :

- fonctionnement : 1 339 512,40 €
- investissement : 8 413 787,00 €

Budget 404 - Assainissement

Il s'équilibre en recette et dépenses comme suit :

- fonctionnement : 212 953,18 €
- investissement : 103 255,00 €

Budget 405 - Enfance

Il s'équilibre en recette et dépenses comme suit :

- fonctionnement : 1 248 221,16 €
- investissement : 201 064,29 €

Budget 406 - Activités économiques Lotissement

Il s'équilibre en recette et dépenses comme suit :

- fonctionnement : 7 207 419,60 €
- investissement : 10 285 181,20 €

Budget 407 – Piscine

Il s'équilibre en recette et dépenses comme suit :

- fonctionnement : 515 435,76 €
- investissement : 5 563 965,64 €

Le Conseil Communautaire vote les différents budgets par 35 voix pour et trois voix contre (Mme RIVERAIN, MM MAGNE ET ROULLEE)

CREATION DE DEUX POSTES C.A.E.

Le Président propose au Conseil Communautaire de créer deux postes C.A.E. (Contrat d'Accompagnement à l'Emploi) de 20 heures par semaine afin de pallier les manques éventuels de personnel rapidement en cas de besoin. Ces deux postes n'ont actuellement aucune affectation et pourront être mis en place soit au service enfance, soit à un service mutualisé (espaces verts, technique ou autre).

Le Conseil Communautaire vote la création de ces deux postes à l'unanimité.

MISE EN PLACE D'ASTREINTE AUX SERVICES TECHNIQUES

Le Président propose de mettre en place un régime d'astreinte et d'intervention pour les services techniques afin de répondre à des situations particulières en dehors des horaires de travail. Après avoir pris connaissance de la réglementation et des modalités de fonctionnement de ce régime, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de mettre en place un régime d'astreinte et d'intervention pour les services techniques au sein de la collectivité.

Les modalités de rémunération ou de compensation des astreintes sont fixées par le décret n°2005-542 du 19 mai 2005 fixant les modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences des agents territoriaux. L'astreinte sera rémunérée à hauteur des montants suivants :

	Astreinte d'exploitation	Astreinte de décision
Semaine complète	159,20 €	121 €
Du lundi matin au vendredi soir		
Nuit entre le lundi et le samedi inférieure à 10 heures	8,60 €	10 €
Nuit entre le lundi et le samedi supérieure à 10 heures	10,75 €	10 €
Samedi ou sur journée de récupération	37,40 €	25 €
Dimanche ou jour férié	46,55 €	34,85 €
Week-end du vendredi soir au lundi matin	116,20 €	76 €